

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 09-02 du 9 décembre 2021

PROJET DE DÉPLOIEMENT DU PALIER 1 DU PROGRAMME « SYSTÈME D'INFORMATION MDPH » – AVENANT AVEC LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE ET LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil général n°2005-XI-69 du 22 novembre 2005 relative à la création de la MDPH de la Seine-Saint-Denis,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) dénommé «Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Seine-Saint-Denis»,

Vu l'arrêté du président du conseil général du 28 décembre 2005 approuvant la convention constitutive du GIP dénommé «MDPH de la Seine-Saint-Denis»,

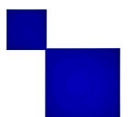
Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2021-634 du 30 juillet 2021 relatif à la désignation des représentants du département à la commission exécutive du GIP,

Vu l'arrêté du président du GIP « MDPH de la Seine-Saint-Denis » n° 2021-623 du 30 juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Stéphane Blanchet, vice-président du conseil départemental, à l'effet de signer au nom du président de la MDPH de la Seine-Saint-Denis,

Vu la convention signée en date du 4 avril 2019 avec la CNSA et la MDPH,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant à la convention relatif au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH, à conclure avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la MDPH, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.